

# PPCR

SNES Bretagne

28 août 2015



## PPCR :

Accord sur l'avenir de la Fonction Publique, la modernisation des *Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations*

→ En discussions depuis le printemps 2014

## Contenu

Texte proposant des orientations générales qui portent sur les trois versants de la Fonction Publique (FP). Deux axes :

- structures de la FP
- politique de rémunération de la FP

## Mode de validation

Doit être signé par des organisations syndicales représentant au moins 50 % des suffrages aux élections professionnelles

## Architecture de la FP

- Fusion de corps semblables dans les trois versants de la FP
- Rénovation et mutualisation de concours de recrutement

## Attractivité des territoires et mobilité des personnels

- Lutte contre les inégalités territoriales
- Affectation des fonctionnaires compétents / expérimentés dans les secteurs en ayant le plus besoin
- Dispositifs incitatifs : indemnité de résidence réévaluée, aide au logement, changement de grade facilité (cf GRAF)
- "[...] via le redéploiement d'outils existants"

- Réduction des écarts de rémunération entre hommes et femmes  
→ Étude devant aboutir avant fin 2016 à des mesures concrètes
- Harmonisation des déroulements de carrière :  
→ carrière complète sur 2 grades minimum pour tous  
→ troisième grade envisagé au-delà de la Hors-Classe : Grade d'accès fonctionnel (GRAF)  
→ taux d'avancement devant garantir l'accès aux indices de traitement les plus élevés
- Harmonisation des modalités d'évaluation de la valeur professionnelle des agents



- Primes transformées en points d'indice
- Évolution des grilles indiciaires entre 2017 et 2020 :
  - certifiés et agrégés concernés
  - création d'un 8ème échelon pour la Hors-Classe
- Clarification des régimes indemnitaires (état des lieux en cours)
- Négociations salariales tous les trois ans :
  - point d'indice, grilles indiciaires, rémunérations indemnitaires
  - prochaines en février 2016



## Rénovation de la grille

- 400 € de prime ISOE transférés en salaire net (+9 pts d'indice)
- augmentation du nombre de points par échelon

Tableau des transpositions des grilles de catégorie A :

Grade	Indice Majoré	2015	2020	Différence	%
A 1 <sup>er</sup> grade	IM Minimum	365	390	25	6,8 %
	IM maximum	658	673	16	2,3 %
A 2 <sup>ème</sup> grade	IM Minimum	434	500	66	15,2 %
	IM maximum	783	821	38	4,9 %
A GRAF	IM Minimum	626	655	29	4,6 %
	IM maximum	963	963	0	0 %

Pour un certifié à l'échelon 7 de la Classe Normale :

2015		2020	
Indice	Salaire brut + ISOE	Indice	Salaire brut + ISOE
495	2291 € + 100 €	545	2523 € + 67,5 € *
net hors MGEN : $\simeq$ 1956,5 €		net hors MGEN : $\simeq$ 2116,7 €	

\* La prime annuelle en moins correspond par exemple à 32,5 retirés chaque mois à l'ISOE.

La valeur du point d'indice reste gelée à 4,63 € depuis 2010



- Calendrier trop étalé
- Refus de commencer par la renégociation du point d'indice problématique
- Formation professionnelle évoquée sans mesures concrètes
- Bourses d'emplois articulées entre les différents versants de la FP au sein d'une même zone géographique : dans le respect des mouvements ?
- Incertitudes et questionnement sur la création du GRAF
- Consultation des syndiqués en ligne du 31/08 au 11/09

